

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	28

Numéro Délibération	01/2024
Mise en ligne le	29 janvier 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 19 janvier 2024

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents	M. Guy LAURET - M. Max RASCALOU - Mme Cécile VEILLON - M. Jean Paul FINART - Mme Bérandgère VALLES - M. Laurent VIDAL - Mme Catherine ITIER - M. Jean IBANEZ - Mme Ghislaine BONNEFILLE - M. Jean-Claude SALAS - Mme Pascale LOCK - M. Laurent TEISSIER - M. Xavier COMBETTES - Mme Géraldine GROLIER - Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER - Mme Sylvie COSTA - Mme Céline CLOTET - Mme Christelle MUSICCO - M. Jérémy GARCIA - M. Naïl AOURRAË - M. Raymond HAREL - M. Pierre BARRE - M. Frédéric SARROUY - M. Lionel ESPEROU - M. Sébastien CAMMAL
Représentés	Mme Christine OLIVA - Pouvoir à M Guy LAURET / M. François BATOCHÉ - pouvoir à M. Raymond HAREL / M. Anthony PEROTTI - pouvoir à M. Frédéric SARROUY
Excusés	/
Absente	Mme Sabrina ELKHEITER

Objet de la délibération

Installation de Monsieur Sébastien CAMMAL, conseiller municipal

Monsieur le Maire rapporte l'affaire ;

En application de l'article L.270 du Code électoral, suite à la démission de Madame Valérie BONIOL reçue 11 janvier 2024, Monsieur Sébastien CAMMAL est devenu conseiller municipal en remplacement de cet élue sur la liste « Bien vivre à Vendargues ».

En conséquence, je vous propose :

- de procéder à l'installation de Monsieur Sébastien CAMMAL, conseiller municipal,
- de prendre acte de la composition du nouveau tableau du conseil municipal,
- de dire qu'il occupera la place précédemment attribuée à Madame Valérie BONIOL selon le plan de table du règlement intérieur du conseil municipal en vigueur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant
Abstentions : Néant
Contre : Néant
Pour : 28

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Guy LAURET

